

Les enjeux de la Transition énergétique pour nos Territoires et le rôle des collectivités en la matière

Quelques éléments de contexte sur l'énergie

■ Vers une raréfaction des ressources fossiles et une augmentation inéluctable du prix des énergies fossiles

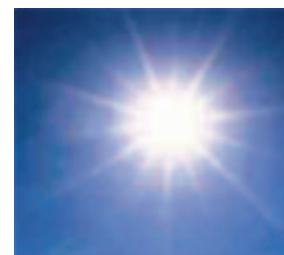
Près de 90% de l'énergie consommée en France est importée et non renouvelable (42% est issue du pétrole et 24% du gaz naturel). Cela signifie d'une part, que toute dépense énergétique équivaut à une fuite de capitaux vers d'autres pays, d'autre part que le système énergétique actuel n'est pas durable dans la mesure où la très grande majorité de l'énergie utilisée est en voie d'épuisement.

Déjà aujourd'hui, la disponibilité à un prix accessible des énergies fossiles constitue une préoccupation à l'échelle mondiale. En effet, la situation à venir dans les prochaines années n'est pas sans poser de problèmes, dans la mesure où :

- les ressources encore disponibles et "exploitables", ainsi que la durée pendant laquelle leur consommation pourra se faire, sont difficiles à évaluer,
- la demande de consommation à l'échelle mondiale est toujours en augmentation et le sera encore davantage en raison de la demande croissante des pays émergents.

L'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) est une organisation internationale fondée en 1974 à la suite du premier choc pétrolier. Elle réalise des prospectives sur la production et la consommation énergétique mondiale, notamment concernant le pétrole. Les prévisions réalisées par celle-ci sont généralement optimistes, mais ces dernières années, elles ont pris une tournure inhabituelle. En effet, selon l'AIE, d'ici 2030, la moitié de la consommation mondiale de pétrole devra être assurée par des gisements « à développer ou à découvrir ».

Sachant qu'aucune découverte majeure de pétrole n'a été faite depuis plusieurs décennies, une augmentation sans précédent du prix de la 1^{ère} énergie consommée en France et dans le monde est à prévoir durant les deux prochaines décennies.



■ Les énergies renouvelables, des énergies locales

Les énergies renouvelables, toutes formes confondues, ne couvrent que 12 % de la consommation d'énergie en France, alors même que le potentiel est considérable. Pour ne parler que de l'énergie solaire, le département reçoit en quelques jours de soleil l'énergie qui y est consommée en une année.

En outre, les avantages de recourir aux énergies renouvelables sont nombreux. En plus d'être renouvelables



et locales, elles constituent une fantastique opportunité pour les territoires :

- Développement de l'activité économique locale et retombées financières pour le territoire,
- Création d'emplois locaux, valorisants, pérennes et non délocalisables,
- Amélioration du confort de vie,
- Adaptation aux changements (climat et énergie).

Quelques éléments de cadrage sur l'énergie au niveau régional

■ Le paquet "Energie - Climat" et les 3x20 au niveau européen

L'Union Européenne s'est donnée des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, définis au sein d'un **Paquet "Climat - Energie"**, adopté en 2008.

Le Paquet "Climat - Energie" fixe des objectifs, dits des 3x20, à savoir :

- Réduire de 20% d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre,
- Atteindre 20% d'économies d'énergie,
- Porter la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique à 20 % en 2020.

■ Le cadre juridique en France

Les principales lois en vigueur qui intègrent et complètent les engagements du Paquet "Climat - Energie" sont les suivantes :

- **La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique** (dite loi POPE) en 2005 qui prévoit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (Facteur 4 - par rapport aux émissions de 1990) ; elle introduit l'objectif de diminuer de 3 % par an en moyenne les émissions de la France.
- **Les Lois Grenelle 1 et 2** placent la lutte contre le changement climatique au premier rang des priorités et rappellent l'objectif de réduire de 3 % par an en moyenne les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, pour diviser ses émissions par quatre entre 1990 et 2050.

■ Le débat sur la transition énergétique

Le débat national sur la transition énergétique répond à la nécessité, pour atteindre les objectifs précités, de renforcer les efforts d'ores et déjà engagés, selon :

- les principes de l'efficacité et de la sobriété énergétique d'une part,
- la priorité donnée aux énergies renouvelables d'autre part.

Quatre questions ont été arrêtées autour desquelles le débat sur la transition énergétique s'articule :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts et quels financements de la transition énergétique ?

En outre, le débat sur la transition énergétique se décline autour de différents temps forts :

- Des manifestations menées sur les territoires (organisées notamment par les collectivités),
- Les journées de l'énergie (29, 30 et 31 mars),
- La journée citoyenne (le 25 mai).

Quelques éléments de cadrage sur l'énergie au niveau national

Le SRCAE : un document stratégique en faveur de la lutte contre le changement climatique



Au niveau régional, un Schéma Régional Air Climat Énergie (SRCAE) a été élaboré, de façon concertée avec les acteurs, et définit, à partir d'états des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- de développement des énergies renouvelables,
- de maîtrise des consommations énergétiques,
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- de qualité de l'air et de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- d'adaptation au changement climatique.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent par ailleurs prendre en compte les Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET) qui devront, quant à eux, être compatibles avec le SRCAE

■ La transition énergétique adaptée au territoire

Le Languedoc-Roussillon se caractérise par le plus faible niveau de consommation d'énergie par habitant de France, compte tenu de son climat relativement doux et de la faible industrialisation du territoire. En outre, elle dispose d'un gisement exceptionnel en matière d'énergies renouvelables.

Les objectifs fixés dans le SRCAE (scénario de transition énergétique) sont les suivants :

- la réduction des consommations d'énergie de 9% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 et de 44% à l'horizon 2050,
- une production d'énergies renouvelables représentant 32% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 72% à l'horizon 2050,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 1990 d'environ 34% en 2020 et 64% en 2050,
- la définition d'une stratégie d'adaptation aux effets attendus du changement climatique,
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le chantier de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments est l'un des piliers du scénario de transition énergétique. L'autre pilier de ce scénario est l'exploitation du fort gisement d'énergies renouvelables.

Au total, ce sont plus de **12 orientations stratégiques** qui composent le SRCAE et qui reposent, entre autres, sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région.

■ La prise en compte des effets attendus du changement climatique

La région Languedoc Roussillon est une des régions les plus vulnérables de France (métropolitaine) aux effets attendus du changement climatique. Les impacts concerneront aussi bien :

- les ressources (eau, biodiversité), les risques naturels (incendie, inondation, submersion marine),
- le cadre de vie (confort d'été, santé, ...)
- certaines activités économiques (agriculture, sylviculture, conchyliculture, tourisme...),

Le SRCAE propose ainsi une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique visant à réduire la vulnérabilité du territoire régional et à tirer profit des éventuelles opportunités, notamment économiques.



Les rôles et responsabilités des collectivités en matière de lutte contre le changement climatique

En tant que premier niveau de l'autorité publique, les collectivités ont un rôle déterminant à jouer, d'autant plus que ces dernières :

- sont directement responsables de 10 à 15% des émissions nationales de gaz à effet de serre de par leur propre fonctionnement,
- peuvent indirectement agir sur plus de 50% de celles-ci au travers de leurs choix en matière d'aménagement du territoire, de politique de gestion de l'énergie, des transports, ...
- peuvent contribuer à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, en tant que distributrices et productrices d'énergies décentralisées (bois, chaleur, solaire, ...),
- détiennent les leviers d'actions, en tant que "chef d'orchestre" pour sensibiliser, mobiliser et fédérer l'ensemble de la population autour du défi de la lutte contre le changement climatique.

■ Les principaux postes de consommations et de dépenses d'énergies pour les communes

Les bâtiments et l'éclairage public sont les principaux postes de dépenses et de consommations d'énergie des communes :

- les bâtiments représentent 75% des consommations d'énergie et 69% des dépenses d'énergie,
- l'éclairage public représente 18% des consommations d'énergie et 20% des dépenses d'énergie.

■ Les relais locaux en matière d'énergie

Pour accompagner les collectivités à s'engager dans des projets en faveur de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables, de nombreux partenaires peuvent être mobilisés.

Pour ne citer que quelques exemples :

- Conseil, information, expertise : EIE66, SYDEEL 66, Bois Energie 66, ...,
- Mobilisation et sensibilisation en faveur de la lutte contre le changement climatique : en particulier les territoires engagés dans un Plan Climat Energie Territorial,
- Accompagnement, aide à la recherche de financements, ... : Pays et PNR,
- Soutien aux initiatives locales et citoyennes en faveur des énergies renouvelables : Associations dans lesquelles les collectivités peuvent également s'engager.

Pour en savoir plus...



Céline VACHEY
Ingénieur Énergie
ADEME Languedoc Roussillon
email : celine.vachey@ademe.fr



Jérémie THIERRY
Conseiller Énergie
Espace Info Energie
Conseil Général
des Pyrénées-Orientales
eie66@cg66.fr



Nicolas TRILLAUD
Chargé de Projets SRCAE
et observatoire de l'énergie
Conseil Régional Languedoc Roussillon
Trillaud.Nicolas@cr-languedocroussillon.f